

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Lundi 13 Juillet 2020

Procès-verbal de l'élection du Président

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum : 37

Membres présents : 102

Pouvoirs : 8

Membres votants : 110

Date de la convocation : 07/07/2020

L'an deux mil vingt et le lundi 13 juillet à 14h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase de Menneval sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, Président sortant.

Etaient présents : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BRANLOT Valérie, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CAMUS Danielle, Madame CANU Françoise, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur COUTEL Philippe, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur PETIT Donatien, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame GUYOMARD Valérie, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DUTEIL Myriam, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Monsieur FEDERICI Michel, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GEORGES Claude, Monsieur BREEMEERSCH Jérôme, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Madame GOULLEY Martine, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame GUEDON Sonia, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEUDE Claudine, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur HUGUES Harold, Monsieur JEHANNE Eric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LAVRIL Didier, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LECAVELIER DESETANGS Rémy, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECLERCQ Lucette, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LEMERCIER Gérard, Monsieur LERAT Sébastien, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame NADAUD Nadia, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PEREIRA Mickaël, Madame PERRET Nathalie, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Monsieur PRIVE Bruno, Madame ROCFORT Françoise, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame BEAUMONT Caroline, Madame TURMEL Françoise, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSECHE André, Madame VATINEL Martine, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

Etaient absents/excusés : Monsieur LELOUP Gérard

Pouvoirs : Madame BACHELOT Marie-Line pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur BAISSÉ Christian pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean, Madame BARTHOW Anne pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne, Madame BECHET Sabrina pouvoir à Monsieur PEREIRA Mickaël, Monsieur COURTOUX Thomas pouvoir à Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame FERAUD Sara pouvoir à Monsieur WIENER Guillaume, Monsieur LECOQ Didier pouvoir à Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur THOUIN Michel pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas,

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, Président sortant, qui, après l'appel nominal des délégués de chaque commune adhérente, a déclaré les installer délégués dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

Monsieur MATHIERE Philippe, doyen d'âge des conseillers communautaires a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Président.

Le conseil communautaire a désigné pour secrétaire de séance Monsieur MEZIERE Georges.

Le doyen d'âge explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le quorum ayant été vérifié, Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Deux présidents de bureau de vote et quatre assesseurs sont nommés.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du Président :

Candidats :

- Monsieur DELAMARE Frédéric
- Monsieur GRAVELLE Nicolas

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 110 (102 présents + 8 pouvoirs)
- Bulletins blancs ou nuls : 8
- Suffrages exprimés : 102
- **Majorité absolue : 52**

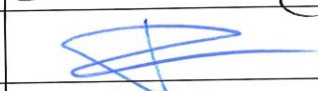
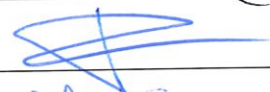
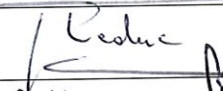
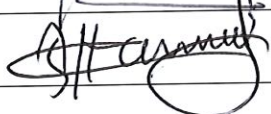
Ont obtenu :

- Monsieur DELAMARE Frédéric : 32 voix
- Monsieur GRAVELLE Nicolas : 70 voix

Monsieur GRAVELLE Nicolas, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président, et a été installé.

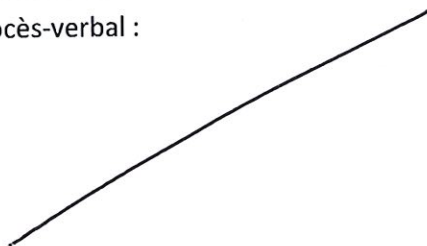
Monsieur GRAVELLE Nicolas, a déclaré accepter d'exercer cette fonction et assure la présidence de l'Assemblée.

Signatures

	Doyen d'âge	Philippe MATHIERE	
	Secrétaire de séance	Georges MEZIERE	
Bureau 1	Président	Dominique CIVEL	
	Assesseurs	Claude GEORGES	
		Michel FEDERICI	
Bureau 2	Président	Sébastien ROEHM	
	Assesseurs	Françoise LEDUC	
		Philippe DANNEELS	

Monsieur le Président demande à l'assemblée si un conseiller souhaite porter une observation au procès-verbal.

Observations portées au procès-verbal :



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations.

Le Président,

GRAVELLE Nicolas.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20200713-49_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2020

Affichage : 13/07/2020

